



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lundi 22 juin 2015

Bonne gestion, aide aux communes : l'Assemblée départementale adopte ses premières mesures

Près de 30 millions d'euros de dépenses de fonctionnement du Conseil départemental seront économisés d'ici à 2017. 22 millions d'euros seront réinvestis dans un vaste plan de relance destiné aux communes.

Deux délibérations majeures ont été adoptées ce lundi 22 juin en séance publique par les élus de l'Assemblée départementale.

La première, visant à retrouver des marges de manœuvre financières immédiates, prévoit une série de mesures d'économies dans les dépenses de fonctionnement de l'institution. Ces mesures se traduiront concrètement par la diminution des moyens humains et matériels à la disposition des élus, par la mutualisation des achats de la collectivité (matériaux d'entretien des routes, denrées alimentaires pour les cantines des collèges...), par un renforcement de l'accompagnement des allocataires du RSA et de la lutte contre la fraude, mais aussi par une diminution des dépenses de communication ou le réexamen de l'intervention du département sur certaines politiques opérationnelles (comme les transports scolaires, par exemple).

« Ces premières mesures vont permettre au département d'économiser 14 millions d'euros cette année et 15 millions d'euros en 2016, soit près de 30 millions d'euros d'ici à 2017 », explique François Durovray, Président du Conseil départemental de l'Essonne. « L'objectif est de faire des efforts sur les dépenses de fonctionnement pour réaffecter une partie des économies réalisées à l'aide aux communes », précise Jean-Pierre Bechter, Vice-président du Conseil départemental délégué aux finances et à l'évaluation des politiques publiques.

C'est en effet l'objet du plan de relance également voté en séance publique ce lundi en faveur des collectivités essonniennes, destiné à impulser de nouveaux investissements publics locaux. Doté d'un budget de l'ordre de 22 millions d'euros, ce plan s'adresse aux 196 communes du département. Destiné à abonder tout type d'investissement (crèches, écoles, travaux de voirie, équipements de vidéo-protection, ou toute autre initiative communale), ce plan s'étalera sur une durée d'un an et prendra fin le 30 juin 2016.

Un dispositif simplifié. « Tous les projets locaux seront admis et les procédures allégées. C'est la fin de la critérisation, les maires redeviennent maîtres de leurs initiatives », précise Michel Bournat, Vice-président délégué aux partenariats avec les collectivités. « L'objectif est aussi de jouer un rôle de levier pour inciter les communes à réaliser les projets de indispensables à leurs habitants et relancer l'économie départementale », ajoute-t-il. « A l'heure où l'investissement local s'effondre, avec des conséquences dramatiques en terme d'emploi, notre responsabilité est de fonder un nouveau pacte avec les communes, et notamment celles qui comptent moins de 2 000 habitants », indique François Durovray.

« D'autres mesures visant à augmenter les recettes et à baisser les dépenses seront prises au second semestre 2015 », annonce le Président du Département. « L'enjeu, c'est de maintenir notre capacité d'investissement ».

Contacts presse CD91 :

Solène Garreau - 06 33 93 46 22

sgarreau@cg91.fr

Mathieu Cussot - 06 77 80 24 72

mcussot@cg91.fr